



PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service territoires et innovation
Pôle protection des terres agricoles

REDACTEUR : Albert GUEZELLO
Tél. : 02 62 30 89 62
Fax : 02 62 30 89 99
Courriel : albert.guezello@agriculture.gouv.fr

**EXTRAIT DU COMPTE-RENDU
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE
PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS,
AGRICILES ET FORESTIERS
DU 21 FÉVRIER 2018**

Saint-Denis, le 1^{er} mars 2018

Ordre du jour.

- Avis d'opportunité à la demande du Préfet sur le dossier « *Lotissement du Golf et Voie d'accès à Villele* » sur la **COMMUNE de SAINT-PAUL**.

Participants.

Président de séance :

M. TRAIMOND Gilles Sous-Préfet chargé de mission Cohésion Sociale et Jeunesse

• **Collège des administrations :**

Mme KIENTZ Marie DAAF / Cheffe du Service des territoires et de l'innovation
M. GUEZELLO Albert DAAF / STI / Chef du pôle PPTA
M. CHEVAL Mathieu DEAL / SACOD

• **Collège des collectivités :**

Mme K'BIDI Virginie Représentante du Conseil Régional

• **Collège des professionnels :**

M. MARATCHIA Jean-Bernard Représentant les propriétaires agricoles au COSDA
M. GONTHIER Jean Bernard Représentant de la Chambre d'Agriculture
M. DIJOUX Gaël Représentant de la SAFER

.../

• Collège des associations :

Mme BURY Aurore	Représentante d'ÉCOLOGIE RÉUNION
M. SAVRIAMA Alex	Représentant de la SREPEN
M. LEGER Christian	Président de la SEOR

➤ Étaient également présents :

Mme MROIVILI Faouzia	Préfecture
Mme MOREL Isabelle	Conseil Régional-SAR
Mme DUTRIPON Sophie	DAAF / STI-PPTA
M. LAURET Ariste	SAFER
Mme CLOTAGATILDE Béatrice	DAAF / STI-PPTA
M. LAGADEC Thierry	DEAL / SEB-UPEI
M. DUSSEL Claude	Département

Déroulement de la réunion.

◆ Avis d'opportunité à la demande du Préfet sur le dossier « Lotissement du Golf et Voie d'accès à Villèle » sur la COMMUNE de SAINT-PAUL.

La DAAF rapporte que le dossier « Lotissement du Golf et Voie d'accès à Villèle » sur la COMMUNE de SAINT-PAUL lui a été transmis pour avis le 28 juin 2017. Cet avis a été rendu le 28 juillet 2017, signalant que « la CDPENAF pourra statuer sur l'opportunité du projet ». Le Préfet a alors saisi la CDPENAF le 27 décembre 2017 pour qu'elle émette un avis d'opportunité sur le dossier dans un délai de deux mois. Le dossier étant conséquent, seule la note technique a été transmise aux membres de la CDPENAF.

La DAAF présente la localisation du projet, les objectifs de l'aménagement et les impacts sur l'agriculture et l'environnement. La superficie des deux voies situées en zone agricole au Plan Local d'Urbanisme de la COMMUNE de SAINT-PAUL est de 6.847 m². Cependant, un chemin d'exploitation existe déjà sur la partie Sud du projet. Aussi, l'impact serait réduit à environ 3.000 m², ce qui est inférieur au seuil de déclenchement de la compensation agricole d'un hectare, comme fixé au règlement intérieur de la CDPENAF.

Après débat, la CDPENAF émet **un avis favorable à l'unanimité** sur le dossier du « Lotissement du Golf et Voie d'accès à Villèle », sur la COMMUNE de SAINT-PAUL, soumis à la condition suivante :

– veiller à maintenir les accès sur la voie pour les exploitations agricoles situées dans le périmètre.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt

La Cheffe du service
des territoires et de l'innovation
Marie KIENTZ

